



Conventions Collectives Nationales du Travail du 31.10.1951 et du 15.03.1966

**CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER, CROIX-ROUGE FRANÇAISE
ACCORD CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE**



15 MARS 1966 : Il y a 50 ans, dans le secteur social et médico-social, nous construisions nos garanties collectives. Aujourd'hui, gouvernement et employeurs s'appliquent à les détruire !

**PROJET DE LOI « EL KHOMRI » =
CASSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES
DU TRAVAIL ET ACCORDS DU SECTEUR**

**MÊME COMBAT POUR ÉVITER QUE
NOS CONQUIS SOCIAUX SOIENT LAMINÉS !**

LOI « TRAVAIL EL KHOMRI » :
Quelles conséquences ?
(liste non exhaustive !...)

- ▶ La durée maximale du travail pourrait aller jusqu'à 60 heures par semaine, si autorisation de l'Inspection du travail
- ▶ Fin de la majoration des heures supplémentaires
- ▶ Annualisation du temps de travail sur 3 ans
- ▶ Astreintes non payées
- ▶ 10 heures de travail/ jour pour les apprentis mineurs
- ▶ Remise en cause de la hiérarchie des normes : les conventions collectives nationales du travail et les accords de branche pourront être en-dessous du Code du travail
- ▶ Possibilité de licenciement pour faute en cas de refus de modification du contrat de travail
- ▶ Plafonnement des indemnités prudhomales à 6 mois : c'est la légalisation du licenciement abusif

Et dans le secteur de la BASS, la casse des accords et des CCNT se traduirait par :
(liste non exhaustive !)

- ▶ Remise en cause des congés trimestriels
- ▶ Fin des congés d'ancienneté
- ▶ Suppression de la récupération des jours fériés
- ▶ Les temps d'astreinte pourront être décomptés des temps de repos
- ▶ Remise en cause des progressions de carrière
- ▶ Gels des salaires
- ▶ Remise en cause des 35 heures
- ▶ Déqualification
- ▶ Non remplacement des départs à la retraite
- ▶ Salaire individualisé
- ▶ Casse des métiers
- ▶ ...

Nous invitons toutes-tous les salarié-e-s de la BASS à se mobiliser **le mercredi 9 mars 2016** par des grèves, rassemblements et manifestations pour le retrait du projet de loi El Khomri et empêcher la dénonciation de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966. Aujourd'hui, l'opinion publique, les salarié-e-s et l'ensemble des syndicats sont unanimes pour condamner ce projet. Il est de notre responsabilité de transformer ce mouvement d'opinion en une mobilisation d'ampleur.

9 MARS / 15 MARS / 22 MARS : SOYONS TOUS ENSEMBLE !...

ET CE NE SERA QU'UN DÉBUT POUR PRÉPARER LA JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE DU 31 MARS 2016...

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

